



AVIS PUBLIC

Retrait du projet de règlement numéro 1675-366 modifiant le règlement numéro 1675 de zonage

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 mars 2022, le conseil a décrété le retrait par résolution du projet de règlement numéro **1675-366** intitulé « **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1675 DE ZONAGE** » dont l'objet était d'ajouter une largeur maximale de 5,2 mètres pour les stationnements des bâtiments de structure contiguë dans le projet Albatros résidentiel sous certaines conditions.

Fait à Saint-Eustache, ce 16^e jour de mars 2022.

La greffière,
Isabelle Boileau